

GESTION DES DEMANDES DIF AU SEIN DU MUSEE DU LOUVRE –

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

I. Les textes de référence

- Décret n° 2007-1470 du 15.10.2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie
- Décret n° 2007-1942 du 26.12.2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'Etat et des Etablissements publics
- Circulaire d'application du décret n° 2007-1470 du 15.10.2007
- Guide de la réforme de la formation professionnelle, Fascicule Secrétariat général, juin 2008 (communiqué à l'ensemble des agents en 2008)
- Notice DIF Louvre - 2013

II. Etat des lieux

	2011	2012	2013
Nombre d'agents ayant formulé au moins 1 dde	505	519	350
Nombre de dde DIF initial	810	875	719
Nombre de dde DIF réalisé	345	290	170
Cout DIF mis en œuvre	127 792 €	61 561 €	44 432 €

Focus 2013

Arbitrage, suite donnée aux demandes émises	Nb de demandes
Besoins à préciser restés sans suite	216 (dont 151 sur 231 questionnaires envoyés)
Défavorable	145
En attente d'arbitrage	1
Favorable	297
Hors champ, reporté, réorienté, désistement ou départ agent	60
TOTAL	719

Répartition par domaine des demandes DIF réalisées en 2013

CONCOURS	82
DEVELOPPEMENT PERSONNEL *	24
GESTION-DROIT	2
HYGIENE ET SECURITE	8
INFORMATIQUE	43
LANGUES	2
METIERS DE LA CULTURE	9
Total général	170

*Dont bilan de compétences = 6 ; VAE = 3

III. Pistes de réflexion sur les modalités d'application du DIF au Louvre

L'établissement souhaite, pour une meilleure lisibilité auprès des agents, que les actions sur lesquelles le DIF serait mobilisable répondent à un projet cohérent.

Les finalités suivantes pourraient permettre un premier échange sur la classification des actions à y intégrer :

- permettre d'évaluer ses compétences pour consolider son projet
- permettre de faire reconnaître ses acquis pour valoriser son expérience
- permettre d'acquérir des compétences informatiques pour mieux s'adapter à l'évolution des métiers (à destination des personnels ne disposant pas à titre professionnel d'un poste informatique)
- permettre de conserver des qualifications pour faciliter la mobilité et la mutation
- entretenir ses compétences tant rédactionnelles que linguistiques pour ouvrir son champ de mobilité ou maintenir ses acquis
- disposer de quelques outils pour valoriser son parcours et son potentiel personnel
- permettre d'évoluer en se préparant à un concours ou à un examen professionnel